



INVERNESS

Simplement unique depuis 1845

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Lors de la séance qui sera tenue le **13 février 2024**, à compter de **19 h**, le Conseil municipal se prononcera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Emplacement :	152, chemin de la rivière-Bécancour
Référence cadastrale :	Lot 5 660 727
Objet de la demande :	La demande de dérogation vise à autoriser la localisation d'une résidence à <u>5 mètres de la ligne avant</u> .
Règlement(s) visé(s) :	L'article 8.1. du règlement de zonage No 166-2016 précise que tout nouveau bâtiment principal résidentiel en zone V-2 doit se trouver à 7,5 mètres minimum de la ligne avant.

Cette séance du Conseil municipal se tiendra dans la salle du centre récréatif situé au 1866, rue Dublin, Inverness.

Toutes personnes et organismes qui désireront s'exprimer pourront se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande au cours de cette séance.

Donné à Inverness, ce 24^e jour de janvier 2024.

Marie-Pier Pelletier
Directrice générale et greffière-trésorière
Municipalité d'Inverness

... /2



INVERNESS

Simplement unique depuis 1845

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(cet avis doit être publié au moins quinze jours avant la séance du conseil)

Je soussignée, Marie-Pier Pelletier, greffière-trésorière de la Municipalité d'Inverness, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site de la municipalité au invernessquebec.ca/fr/communications/avispublics/ le 24 janvier 2024.

Je soussignée, résidente à la Municipalité d'Inverness, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie au bureau de la municipalité d'Inverness.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 24 janvier 2024.

Marie-Pier Pelletier
Directrice générale et greffière-trésorière
Municipalité d'Inverness